

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 31 mars 2026 à 20H30

Présents : M. LORCHEL Philippe, Mme GIRARD Myriam, M. PONTILLE Michel, Mme MERET Colette, Mme CORGIER Chantal, M. RECORBET Patrick- M. FELIX Bertrand, Mme PIVOT Delphine, M. MARION Jérôme - M. MORET Fabien- M. CURIEUX Laurent, Mme SAUVAGEON-FILLON Amélie, Mme BERJAT Marion,

Approbation du PV du 20.03.2026

1/ Vote du Compte financier unique (CFU) 2025 – Budget principal

Le conseil municipal vote le CFU 2025 du budget principal qui fait apparaître un résultat cumulé de 262 471,69€

Fonctionnement : 194,78€

Investissement : 262 276,91€

M. le maire ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

2/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget principal

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Au compte 002-résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement pour 194.78€

Adopté à l'unanimité

3/Vote des taux d'imposition année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,00%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,50%

Taxe d'habitation des résidences secondaires : 7,90 %

Adopté à l'unanimité

4/Vote du budget 2026 – Budget principal

Après présentation du budget par M. le Maire, le conseil municipal vote le budget primitif 2026 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 433 009,58€

Recettes : 433 009,58€

Section d'investissement :

Dépenses : 756 078,02%

Recettes : 911 078,62€

Adopté à l'unanimité

5/Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget annexe lotissement

Le conseil municipal vote le CFU 2025 du budget annexe lotissement des Bruyères qui fait apparaître un résultat cumulé négatif de - 176 274,65€ :

Fonctionnement : 9 932,73%

Investissement : - 186 207,38€

Adopté à l'unanimité

6/Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget annexe lotissement des Bruyères

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat du budget annexe lotissement des bruyères comme suit :

au compte 001 –déficit antérieur reporté la somme de 186 207,38€ (en dépense d'investissement)
au compte 002-excédent antérieur reporté la somme de 9 932,73€ (en recettes de fonctionnement)
Adopté à l'unanimité

7/Vote du budget 2026 – Budget annexe lotissement

Le conseil municipal vote le budget annexe lotissement comme suit :
Section de fonctionnement : 232 412,38€
Section d'investissement : 276 245,50€
Adopté à l'unanimité

8/Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget CCAS

Le conseil municipal vote le CFU 2025 du budget CCAS qui fait apparaître un résultat cumulé de 1 405,05€ :
Fonctionnement : 658,80€
Investissement : 746,25€
Le maire ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité

9/Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget CCAS

M. le maire informe que le budget du CCAS a été dissous au 31.12.2025 et que par conséquent les résultats sont reportés sur le budget principal.
Le CFU 2025 du budget CCAS fait ressortir un résultat de fonctionnement cumulé de clôture de 658,80€.
Le conseil municipal décide l'affectation du résultat comme suit :
Au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement pour 658,80€ du budget principal.

Le CFU 2025 du budget CCAS fait ressortir un résultat d'investissement de clôture de 746,25€.
Le conseil municipal décide l'affectation du résultat comme suit :
Au compte 001 – résultat d'investissement reporté en recettes d'investissement pour 746,25€ du budget principal.

10/Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints

M. le maire indique que conformément à l'article L.2123-20, les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut (IB) terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
Il s'agit de l'indice brut 1027. Il correspond à l'indice majoré 835 qui, multiplié par le point d'indice (valeur au 1^{er} janvier 2025= 4,922783), donne un traitement brut s'élevant à 4 110.52€.
Il ajoute que le montant des indemnités est fonction de la strate démographique et se calcule en appliquant un taux par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Concernant le barème **des indemnités brutes maximales**, les dispositions de l'article L.2123-23 prévoient les maximums indemnitaires suivants :

Population	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Montant de l'indemnité brute
500 à 999 habitants		
Maire	44,3%	1820,96€
Adjoints	11,77%	483,81€

Monsieur le Maire et les adjoints proposent de ne pas solliciter l'indemnité maximale et invitent le Conseil Municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme suit :

	Taux appliqué (en % de l'IB 1027)	Indemnité mensuelle brute
Maire	35,6%	1463,34€
1 ^{er} Adjoint	9,90%	406,94€
2 ^{ème} Adjoint	9,90%	406,94€
Conseiller municipal délégué	9,90%	406,94€
Montant total des indemnités		2 684,16€

11/Désignation des représentants aux commissions municipales

Le conseil municipal vote les représentants aux diverses commissions municipales :

*commission Enfance- Jeunesse- Social

GIRARD Myriam, 1^{ère} adjointe, vice-présidente
CURIEUX Laurent
PIVOT Delphine
CORGIER Chantal

*commission Bâtiments communaux- Urbanisme- Logement-Accessibilité

PONTILLE Michel, 2^{ème} adjoint, vice-président
SAUVAGEON-FILLON Amélie
CORGIER Chantal
MORET Fabien
FELIX Bertrand
CURIEUX Laurent

*commission Voirie- Assainissement

MORET Fabien, conseiller délégué, vice-président
PONTILLE Michel
RECORBET Patrick
MARION Jérôme
FELIX Bertrand

*commission Finances

Philippe LORCHEL, Président
GIRARD Myriam
CURIEUX Laurent
MORET Fabien
MERET Colette
PONTILLE Michel
FELIX Bertrand

*commission Communication- Culture- Animation

GIRARD Myriam, 1^{ère} adjointe, vice-présidente
PIVOT Delphine

FELIX Bertrand
MERET Colette
SAUVAGEON-FILLON Amélie
BERJAT Marion

*commission Fleurissement

GIRARD Myriam
BERJAT Marion
Adopté à l'unanimité

12/Désignation des délégués de la commune au Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER)

Le conseil municipal vote les délégués au SYDER :
Titulaire : MORET Fabien
Suppléant : RECORBET Patrick
Adopté à l'unanimité

13/Election des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs

Sur proposition du Maire et à l'issue du vote auquel il a été procédé, sont désignés en qualité de délégués de la commune au sein des organismes extérieurs :

CENTRE SOCIAL D'AMPLEPUIS : MERET Colette, titulaire et PIVOT Delphine, suppléante

CALYPSO : CORGIER Chantal, titulaire et GIRARD Myriam, suppléante

La Passerelle : BERJAT Marion, titulaire et GIRARD Myriam, suppléante

La Mission Locale : LORCHEL Philippe, titulaire et CURIEUX Laurent, suppléant

Centre Intergônes AERES : LORCHEL Philippe, titulaire et GIRARD Myriam, suppléante

Correspondant défense : SAUVAGEON-FILLON Amélie

Correspondant Incendie et Secours : PONTILLE Michel

Référent PDIPR : MORET Fabien, titulaire

Référent Bois et Forêt : RECORBET Patrick, titulaire

Référent Frelons asiatique : PONTILLE Michel

Référent Ambroisie : RECORBET Patrick

Epicerie sociale : GIRARD Myriam, titulaire

Village d'accueil : LORCHEL Philippe

Adopté à l'unanimité.

Location salle des fêtes – état des lieux

Responsable : PONTILLE Michel

14/Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Outre le Maire, président de droit de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la CAO sera constituée des membres à voix délibérative ci-après :

Membres titulaires : PONTILLE Michel, MORET Fabien, CURIEUX Laurent

Membres suppléants : FELIX Bertrand, SAUVAGEON-FILLON Amélie, RECORBET Patrick

Adopté à l'unanimité.

15/Charges dues au SYDER pour l'année 2026

Le conseil municipal vote l'état des charges dues au SYDER pour l'année 2026 qui s'élève à 7 851,35€.

Dit que ces charges seront fiscalisées.

Adopté à l'unanimité.

16/Questions diverses

*samedi 18/04/ : visite des bâtiments communaux

*dates des prochaines réunions du conseil municipal : 7 mai, 16 juin, 21 juillet

*commission finances : 06 juin à 9h00

*commission enfance jeunesse : 16/04 à 20h00

Le secrétaire de séance,
Bertrand FELIX



Le Maire,
Philippe LORCHEL



